

Agence mondiale antidopage

MEMBRE INDÉPENDANT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE INDÉPENDANT DE L'AMA

PROFIL DU POSTE

Le Comité d'éthique indépendant (CEI) de l'Agence mondiale antidopage (AMA) est chargé de mettre en œuvre le Code d'éthique de l'AMA, qui établit des normes d'éthique claires pour les activités des officiels de l'AMA. Le CEI est responsable de statuer sur toute plainte pouvant survenir dans le cadre du Code d'éthique et est composé de neuf membres : un président indépendant, six membres indépendants, un membre du Mouvement sportif et un membre des Autorités publiques. Le Code d'éthique de l'AMA, y compris le règlement du CEI et les règles de procédure, est disponible [ici](#). Le CEI travaille aux côtés d'un responsable de l'éthique (Ethics Officer) indépendant, qui est chargé de mener des enquêtes sur les violations présumées du Code d'éthique.

Le CEI a été constitué en mai 2022 et les membres inauguraux ont été nommés pour des mandats échelonnés afin de permettre une succession fluide. Un poste de membre indépendant devient vacant en mai 2025. Le profil du poste à pourvoir reflète l'ensemble des compétences jugées essentielles pour renforcer les aptitudes et les compétences au sein du CEI, en particulier dans le domaine de l'adjudication. Le titulaire du poste aura les compétences nécessaires pour comprendre, remettre en question et donner suite aux conseils et avis juridiques de l'Ethics Officer, en plus de gérer les procédures de panel.

Exigences spécifiques (essentielles)

- Qualifications juridiques ;
- Expérience judiciaire ou en matière de contentieux ;
- Expérience au sein d'un organe d'adjudication similaire ;
- Capacité avérée à communiquer efficacement et à présenter des rapports aux parties prenantes ;
- Compatibilité avec les critères d'indépendance opérationnelle, personnelle et organisationnelle de l'AMA¹.

Exigences spécifiques (souhaitables)

- Connaissance de la juridiction suisse ou d'un modèle similaire (étant donné que le Code d'éthique est régi par le droit suisse) ;
- Connaissance ou expérience dans le domaine de l'éthique ;
- Capacité à prendre la direction d'un comité.

Exigences générales

- Réputation, intégrité et éthique irréprochables ;
- Passion pour l'intégrité sportive – en accord avec la mission et les valeurs de l'AMA ;
- Penseur stratégique et capacité à traiter des questions complexes ;
- Perspective et expérience internationales ;
- Capacité à travailler de manière collaborative dans une culture de comité diversifiée, engagée et axée sur le consensus ;

- Sensibilité culturelle (compréhension et acceptation de la diversité des cultures) ;
- Capacité à accomplir les tâches demandées (disponibilité et temps pour se préparer aux réunions et procédures de panel) ;
- Excellentes aptitudes de communication et maîtrise de l'anglais ;
- Capacité à voyager à l'étranger pour assister aux réunions annuelles en personne ;
- Capacité à participer à des réunions virtuelles régulières à des heures couvrant plusieurs fuseaux horaires.

¹ Ces critères sont détaillés dans le Règlement sur l'indépendance du [Règlement de gouvernance de l'AMA](#).